

DELIBERATION N° 2008/06-12 - ADHESION AU CONTRAT LOCAL DE SECURITE INTERCOMMUNAL DES VILLES D'HOUEMONT, D'HEILLECOURT ET DE FLEVILLE

Madame RAVON, rapporteur, rappelle à l'Assemblée que par délibération du 3 décembre 1999, l'Agglomération Nancéienne s'est dotée d'un Contrat Local de Sécurité, qui s'applique sous la forme d'un cadre à l'ensemble de l'agglomération et qui ouvre la possibilité de mettre en œuvre les déclinaisons locales de ce contrat pour tenir compte des particularités locales.

C'est dans cette démarche que se sont engagées les communes d'HOUEMONT, de FLEVILLE et d'HEILLECOURT.

Ainsi, une déclinaison locale du Contrat Local de Sécurité a été élaborée entre les représentants des trois communes précitées.

La ville de Ludres connaît des problèmes identiques en termes de délinquance et d'incivilités notamment, souhaite se joindre et travailler avec ces communes voisines et intégrer le Contrat Local de Sécurité Intercommunal.

Madame RAVON précise que des contacts ont déjà été pris dans ce sens et que les trois communes sont favorables à l'intégration de la ville de Ludres dans leur Contrat Local de Sécurité Intercommunal.

Intervention de Madame SURGET (Groupe Ludres Ensemble) :

La proximité géographique de Fléville, Houdemont et Heillecourt, justifie que nous adhérions à une structure commune.

Cependant, à la lecture du document distribué le jour de la commission Administration Générale, il apparaît que les problèmes de fond ne sont pas abordés et, de ce fait, les solutions pour tenter de les régler ne sont pas apportées.

Il existe sur Ludres un certain nombre de lieux d'ancrage bien identifiés, où s'opèrent des désordres difficilement supportables par les riverains : chemin du cimetière, Espace Grandjean, locaux techniques, terrain de basket...

Il s'agit aujourd'hui d'en accepter le constat et de prendre des mesures contre le bruit, les dégradations diverses, la consommation excessive d'alcool, le trafic de stupéfiants...

Quels moyens va-t-on mettre en place pour exercer un réel travail sur le terrain ? Comment va-t-on évaluer ce contrat et à quelle fréquence pour en débattre efficacement en Conseil Municipal ?

La société a changé, les problèmes au quotidien des habitants ont évolué et les difficultés rencontrées ne sont pas toujours faciles à gérer.

Nous voterons pour cette délibération en souhaitant que ce contrat commun ne vienne pas lisser les problèmes. Il faut que Ludres garde sa spécificité, que les élus soient vigilants et répondent en temps réel aux besoins locaux.

Réponse de Monsieur le Maire :

J'ai bien entendu vos différentes remarques.

L'important, c'est d'adhérer et démontrer ainsi que l'on veut faire quelque chose. Ce qui m'a notamment décidé, c'est le déplacement du CLSI au collège Jacques Monod alors que nous n'étions pas associés à toute démarche de prévention.

La citoyenneté intéresse et engage tout le monde. Nous avons des relations très correctes avec la Police.

Nous essayons de faire le maximum mais la Police ne peut pas être partout.

Il est bien évident que le fait d'adhérer permettra de confronter un certain nombre d'informations, d'idées, et de référer ou d'identifier certaines personnes au comportement spécial.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'intégrer le Contrat Local de Sécurité Intercommunal constitué par les communes d'HOUEMONT, d'HEILLECOURT et de FLEVILLE,
- d'autoriser le Maire à signer le Contrat Local de Sécurité Intercommunal.